



ADHESION AUX BALADEURS BALLANAIS

ANNEE 2023 – 2024

Pour les nouveaux adhérents, merci de nous indiquer comment vous avez eu connaissance de notre association :

Bulletin municipal Bouche-à-oreille Forum des associations Autre : _____

Nom et Prénom : _____

Date de Naissance : _____

Adresse mail : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Adresse : _____

Le montant de l'adhésion pour la saison 2023/2024 est de 20 € par personne.

Le chèque à l'ordre des Baladeurs-Ballanais est à envoyer au 1 place du 11 Novembre, 37510 BALLAN-MIRE. Vous pouvez également nous le remettre au forum des associations ou lors de notre Assemblée Générale. Il doit être accompagné de ce document et d'un certificat médical si le dernier fourni a plus de 3 ans. Un nouveau certificat sera demandé en cas de problème de santé majeur durant cette période.



DROIT A L'IMAGE

J'autorise l'association LES BALADEURS BALLANAIS à me photographier ou me filmer dans le cadre des différents évènements ou activités que l'association organise. J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'association, de l'illustration d'un article ou sur le site internet de l'association, ainsi que sa reproduction sur quel que soit le support (papier ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de l'association.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'association LES BALADEURS BALLANAIS qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité. En contrepartie l'association LES BALADEURS BALLANAIS s'engage à respecter l'image et à ne l'utiliser que dans le cadre précédemment défini.

Je refuse toute diffusion de mon image.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'association et je m'engage à le respecter.

Fait à

le

Signature